

QU'EST-CE QUE LA CONFERENCE INTERNATIONALE?



La Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est **la plus haute autorité délibérante du Mouvement**, dans le cadre de laquelle les représentants des composantes du Mouvement (CICR, Fédération internationale et Sociétés nationales) se réunissent avec les représentants des États parties aux Conventions de Genève. Ensemble, **ils examinent des questions humanitaires d'intérêt commun** et toute autre question qui s'y rapporte et **prennent des décisions à leur égard**.

La Conférence internationale se réunit tous les quatre ans à Genève. Elle est généralement précédée du Conseil des Délégués et de l'Assemblée générale de la Fédération internationale. Les attributions et la procédure de la Conférence internationale sont régies par les Statuts du Mouvement (articles 8 à 11).

QU'EST-CE QUI REND LA CONFERENCE INTERNATIONALE UNIQUE?

À la Conférence internationale, **les composantes du Mouvement peuvent faire entendre leur voix au même titre que les États**. Guidés par des principes humanitaires communs, les participants à la Conférence prennent des décisions concernant des questions humanitaires pertinentes dans un environnement sûr.

QUEL EST SON OBJECTIF?

La Conférence internationale a pour objectif de:

- Contribuer au respect et au développement du DIH.
- Améliorer la sûreté, la sécurité et la dignité des individus en renforçant les cadres juridiques et les politiques.
- Définir les priorités humanitaires mondiales.
- Favoriser les relations, les alliances et les synergies.



REALISATIONS CLES A CE JOUR

1867 : première Conférence internationale à Paris

1949 : adoption des Conventions de Genève

1965 : proclamation des Principes fondamentaux du Mouvement

1995 : promotion de la campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel

2007 : adoption des Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe (IDRL), et définition du rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics de leur pays

2015 : adoption d'une résolution relative à la violence sexuelle et sexiste

ELEMENTS DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE

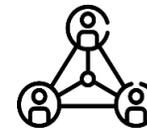
Séances plénières

Les séances plénières portent sur des questions à la fois de fond et de procédure. Conformément à l'article 15.3 du Règlement du Mouvement, lors de sa première séance plénière, la Conférence, sur proposition du Conseil des Délégués, élit le président, les vice-présidents, le secrétaire général et deux secrétaires généraux adjoints.

Lors des débats généraux, les participants formulent des déclarations formelles portant sur les thèmes de la Conférence ou d'autres questions humanitaires pertinentes. Les débats généraux sont ouverts à tous les membres et observateurs de la Conférence. Les observateurs ont le droit de prendre la parole sur invitation du président.

Commissions

Les commissions sont des corps subsidiaires ouverts à tous les participants de la Conférence. Elles permettent à ces derniers d'échanger leurs expériences et leurs bonnes pratiques, d'entendre les avis de spécialistes et de mieux comprendre des questions spécifiques étroitement liées à l'ordre du jour de la Conférence.



Comité de rédaction

Le Comité de rédaction a pour tâche spécifique de négocier et de parachever les projets de résolutions qui seront soumis à la Conférence pour adoption.

Les documents ainsi parachevés par le Comité de rédaction sont soumis pour adoption à la dernière séance plénière.

Manifestations parallèles

Les manifestations parallèles complètent les débats officiels de la Conférence en offrant un espace informel de discussion sur des questions humanitaires liées à l'ordre du jour de la Conférence. Un appel à propositions pour l'organisation de manifestations informelles sera lancé au début de l'année 2019.

Restez attentifs !

